

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2022/58**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 30 novembre 2022

Date de la convocation : 22/11/2022  
Date d'affichage : 22/11/2022  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres votants par procuration : 1  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

**Objet de la délibération : TARIF DES REGIES 2023**

L'an deux mil vingt-deux et le trente novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : /

Quorum : 15/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame SOULAIROL rappelle au Conseil Municipal les tarifs des régies 2022 et demande au Conseil s'il souhaite les maintenir ou les modifier en 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**Régie Affaires communales et culturelles**

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- A l'unanimité de maintenir les tarifs de la régie affaires communales et culturelles.  
**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

	N&B	Couleur
Photocopie A4 recto	0.30 €	0.60 €
Photocopie A4 recto verso	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto verso	0.90 €	1 €
Mail	3.00 €	

	Tarif
Droit de place	1 €
Publication	1 €

Dimension encart Pérétois	Montant par numéro	Montant à l'année
5x8 cm	30 €	100 €
5x16 ou 8x10 cm	50 €	180 €
10x16	80 €	320 €

Pour les encarts de titre et de sous-titre de dimension supérieure, le prix sera calculé au prorata sans réduction.  
Il est précisé que les encarts devront être déposés avant le 15 du mois.

**Animations du village**

Tarifs évoluant en fonction de l'animation, de 0 à 100 €

**Disque de stationnement zone bleue**

2 €

**Régie Ecole de musique**

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- A l'unanimité de maintenir les tarifs de la régie Ecole de musique.  
**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

Objet	Tarif	Observations
<b>Cours d'instrument</b>	73 €/mois ou 219 €/trimestre ou 657 €/an 60 €/mois ou 180€/trimestre ou 540 €/an pour Péret et les communes associées	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
<b>Cours collectifs d'éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans.</b>	30 €/mois ou 90 €/trimestre ou 270 €/an	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année
<b>Atelier percussion</b>	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 45 €/trimestre ou 135 €/an pour les personnes extérieures  Un tarif préférentiel de 10€/personne pourra être appliqué aux groupes de 7 personnes minimum (collectivités, associations...) en concluant un partenariat.	1 cours par mois Paiement uniquement au trimestre ou à l'année.
<b>Ensemble vocal</b>	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 20 € par mois pour les personnes extérieures	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
<b>Musique traditionnelle</b>	30 € par an	1 répétition par mois 1 cours pupitre par trimestre
Il convient également de préciser que pour toute adhésion à l'école de musique en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata temporis. De même, en cas de départ de l'école de musique en cours d'année pour cause de force majeure (déménagement, perte d'emploi), l'abonnement pourra être remboursé au prorata temporis.		

**Régie Locations**

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- A la majorité de modifier les tarifs de location de la salle Le Peyral : 850 € en tarif plein et 200 € en tarif réduit  
**POUR augmentation : 10                      ABSTENTION : 0**  
**CONTRE : 5    B DELROX, G GUIZIOU, M HUGOL, S JEUNET, D ZARAGOZA**

Salle	Tarif	Caution
Salle le Peyral haut	<b>50 €</b> , réservée aux Pérétois Location de la salle lors d'évènements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Gratuité lors d'obsèques + à l'appréciation du Maire <b>Location jusqu'à 4h du matin</b>	500 €
Salle le Peyral	Salle <b>850 €</b> Du vendredi soir 16h au lundi matin 8h <b>+ 100 € par jour supplémentaire</b>	1 000 €
<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">           Sous-Préfecture de LODEVE            Date de réception de l'AR: 06/12/2022            034-213401979-20221130-DE-2022-036-DE         </div> <b>Location des nappes 6 € l'unité</b> <b>Nettoyage salle 180€</b>		



	<b>Un tarif préférentiel de 200 €</b> sera appliqué aux Pérotois pour la location de la salle lors d'évènements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Gratuité lors d'obsèques	
Salle Jacques Brel	<b>150 €</b> la demi-journée <b>250 €</b> la journée	750 €
Salle Fréjaville	Prêt exclusivement avec J. Brel pour utilisation de loges	
Salle Oromakos	<b>Gratuit</b> réservé aux Pérotois <b>Location jusqu'à 22h seulement</b>	500 €
Halle aux sports et dojo	Le prix sera déterminé à la discrétion du maire lorsqu'une demande se présentera.	1 000 €
Salle René Char		500 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **A l'unanimité de maintenir les tarifs de location des logiverts. Précise que le gîte 2 personnes de la mairie n'est pas louable en l'état et nécessite de travaux.**  
**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

	Saison Juillet août	Hors Saison	Vacances Scolaires
<b>Logiverts 4</b>			
2 nuits	/	130	170
Semaine	405	260	330
la nuit supplémentaire	/	60	80
<b>Logiverts 1 - 2 - 3</b>	490 €/mois + charges		
<b>Gîte Mairie 2 pers</b>			
2 nuits	70	70	70
semaine	140	110	110

Cautions demandées : 150 € - Location de draps : 10 € par lit/semaine

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE  
Date de réception de l'AR: 06/12/2022  
034-213401979-20221130-DE\_2022\_058-DE